

Séance ordinaire du 4 septembre 2018

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi quatre septembre deux mille dix-huit à neuf heures quarante, à la salle du comité de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Clément Genest et Janet Jones, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier (partiellement) et du vice-président Guy Dumoulin.

Est absent : le membre du comité exécutif Brigitte Duchesneau.

Assistent à la séance : Simon Rousseau, directeur général, Dominic Deslauriers, directeur général adjoint – développement durable, Gaétan Drouin, directeur général adjoint – services de proximité (partiellement), Christian Tanguay, directeur général adjoint – services administratifs, David Chabot, attaché politique du Bureau de la mairie (partiellement), Marc-Antoine Trudel, directeur du Bureau de la mairie (partiellement), et Marlyne Turgeon, secrétaire.

CE-2018-10-08

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 4 septembre 2018.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif prend son siège.

Les membres du comité exécutif abordent divers sujets.

Le président du comité exécutif quitte son siège et la séance est alors présidée par le vice-président.

CE-2018-10-09

Approbation du procès-verbal des séances des 27 et 28 août 2018

Il est résolu d'approuver le procès-verbal des séances ordinaires du comité exécutif tenues les 27 et 28 août 2018.

CE-2018-10-10

Règlement modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis (règles

d'après-emploi applicables aux membres du personnel)**[Document d'aide à la décision GRE-2018-221](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2012-12-03 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GRE-2018-221. Ce règlement a pour objet de modifier le code d'éthique et de déontologie du personnel de la Ville, conformément à la loi, en ajoutant une disposition visant à interdire à un membre du personnel visé d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte qu'il ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures à titre de membre du personnel de la Ville, et ce, dans les 12 mois qui suivent la fin de son emploi.

CE-2018-10-11**Dépôt d'une demande de financement au *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable*****[Document d'aide à la décision ENV-2018-020](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'autoriser le directeur de l'Environnement à déposer une demande d'aide financière au *Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable* et de signer les documents comme représentant de la Ville et de nommer la chef du Service de la mise en valeur des écosystèmes de la Direction de l'environnement à titre de substitut.

CE-2018-10-12**Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, Règlement modifiant le Règlement 104 concernant le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas et Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis****[Document d'aide à la décision GEN-2018-066](#)**

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2006-04-70 sur le stationnement, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision GEN-2018-066. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie du chemin Saint-Grégoire et sur une partie des rues Mailly, de Saint-Rédempteur et de la Martinière;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2005-04-24 sur le stationnement en période hivernale, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement en période hivernale sur une partie de la rue du Gouvernement;
- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 104 concernant le stationnement sur les chemins publics afin de protéger les citoyens et de permettre aux automobilistes de circuler avec plus de facilité et de sécurité de l'ex-Ville de Saint-Nicolas, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir le stationnement sur une partie des rues de la Charmille et de la Lisière;

- d'adopter le Règlement modifiant le Règlement 221 concernant la circulation et le stationnement de l'ex-Ville de Lévis, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de régir la vitesse sur les rues ou parties de rues Saint-Narcisse, du Tailleur, de Esplanade, Arthur-Fafard, D'Aubigny et du Serrurier.

CE-2018-10-13

Affectation de sommes relatives à la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance

[Document d'aide à la décision FIN-2018-024](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'affecter le montant reçu du *Programme de remboursement volontaire* à la réserve financière pour la constitution d'un fonds d'autoassurance;
- d'affecter au budget de fonctionnement un montant de 500 000 \$ provenant de la réserve pour la constitution d'un fonds d'autoassurance, et d'autoriser le directeur des Finances et trésorier, à procéder, sur approbation préalable du directeur général, aux virements de fonds requis aux bénéficiaires des postes budgétaires de dépenses des directions concernées, afin de couvrir les dépenses relatives au traitement de réclamations en matière de responsabilité civile extracontractuelle ou pour toute autre dépense afférente à des litiges de toute nature impliquant la Ville.

CE-2018-10-14

Financement de la dépense additionnelle relative à l'implantation du nouveau système corporatif d'information financière

[Document d'aide à la décision FIN-TRE-2018-012](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative à l'implantation du nouveau système corporatif d'information financière au montant maximal de 476 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-43.

CE-2018-10-15

Dépôt du rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville du 27 juin 2018

Document d'aide à la décision URBA-2018-147

Le rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 27 juin 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-10-16

Dépôt des rapports des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville les 25 avril et 28 juin 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2018-148](#)

Le rapport des assemblées publiques de consultation tenues par la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenues les 25 avril et 28 juin 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-10-17

Attribution de nouveaux toponymes

[Document d'aide à la décision URBA-2018-152](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'attribuer les odonymes suivants pour des nouvelles rues dont les plans sont annexés à la fiche de prise de décision URBA-2018-152 :

- ✓ rue 1 : rue des Godets
 - ✓ rue 2 : rue des Alluchons
 - ✓ rue 3 : rue de l'Aube
 - ✓ rue 4 : rue du Tourteau
 - ✓ rue 5 : rue de la Lanterne
 - ✓ rue 6 : rue du Crible
 - ✓ rue 7 : rue des Alivettes
-

CE-2018-10-18

Dépôt du rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville du 9 juillet 2018

[Document d'aide à la décision URBA-2018-156](#)

Le rapport de la réunion de la commission consultative d'urbanisme et d'aménagement de la Ville tenue le 9 juillet 2018, est déposé, à titre d'information.

CE-2018-10-19

Vente d'une partie des lots 6 164 912 et 6 185 069 du cadastre du Québec à Four-way holdings ltée (rue Albert-Dion, secteur Saint-Nicolas) et affectation du fruit de la vente

[Document d'aide à la décision DEV-2018-119](#)

Il est résolu d'accepter l'offre d'achat de Four-way holdings ltée des parties des lots 6 164 912 et 6 185 069 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2018-119, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par l'acquéreur et d'affecter le produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique..

CE-2018-10-20

Modification du contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques

[Document d'aide à la décision APP-2018-105](#)

Il est résolu de modifier le contrat pour la location et l'entretien de toilettes chimiques (appel d'offres 2016-50-47), attribué par la résolution

CV-2016-07-11, au montant de 13 000 \$, avant TPS et TVQ, selon l'avis de modification annexé à la fiche de prise de décision APP-2018-105, compte tenu que cette modification constitue un accessoire au contrat accordé et qu'elle ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs indiqués en annexe à cette fiche de prise de décision

CE-2018-10-21

Règlement modifiant le règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux et Règlement modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies

[Document d'aide à la décision INC-2018-007-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2010-09-41 sur les nuisances, la paix, l'ordre, le bon gouvernement, le bien-être général, la sécurité et les animaux, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision INC-2018-007-R-1. Ce règlement a pour objet de remplacer le mot borne-fontaine pour l'appellation poteau incendie et d'établir un dégagement minimal autour d'un poteau incendie quant aux obstructions autres que la neige (ex. haie, clôture).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement modifiant le Règlement RV-2014-13-34 concernant la prévention des incendies, tel qu'il est annexé à cette fiche de prise de décision. Ce règlement a pour objet de préciser l'accessibilité à un poteau incendie privé, d'établir une distance d'installation du panneau indicateur pour ces poteaux et des dégagements pour l'installation des poteaux de protection dans le cas où des dommages mécaniques peuvent être causés (ex. par des véhicules en mouvement).

CE-2018-10-22

Approbation du plan de cadastre pour le prolongement de la rue Saindon et l'ouverture des rues des Godets, des Alluchons, de l'Aube et du Crible (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), entente relative à des travaux municipaux à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc., acquisition des lots 6 192 576 et 6 192 538 du cadastre du Québec, d'une servitude sur les lots 2 848 128 et autres de ce cadastre et du lot 6 192 532 de ce cadastre à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, financement afférent et confirmation relative à l'utilisation de lots

[Document d'aide à la décision BP-2018-009](#)

Il est résolu :

- d'approuver le plan de cadastre concernant le prolongement de la rue Saindon et l'ouverture des rues Saindon, des Godets, des Alluchons, de l'Aube et du Crible (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon) sur le lot 6 192 576 du cadastre du Québec, tel qu'il est montré sur le plan préparé par Marc Dufour, arpenteur-géomètre, sous le numéro 501 de ses minutes, Quartier Beau-Rivage inc. devant verser une somme d'argent à la Ville ainsi que céder le lot 6 192 532 de ce cadastre pour fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels relativement à l'opération cadastrale faisant l'objet de ce plan;
- de conclure l'entente à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc., pour la

réalisation de travaux municipaux sur les rues Saindon, des Godets, des Alluchons, de l'Aube et du Crible (secteur Saint-Étienne-de-Lauzon), telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision BP-2018-009, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;

- de financer la dépense relative aux travaux municipaux de surdimensionnement, en front du lot 6 192 532 de ce cadastre et pour la mise à niveau du poste de pompage au montant maximal de 358 225 \$ à même le règlement d'emprunt RV-2016-15-47;
- de s'engager auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales prévues au projet de développement, soit l'unité de traitement des huiles et des sédiments et le bassin de rétention qui sera aménagé sur le lot 6 192 576 de ce cadastre et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien de ces ouvrages.

Sous réserve de la confirmation du Bureau de projets, à l'effet que la réception provisoire des travaux municipaux prévus à l'entente faisant l'objet de cette fiche de prise de décision à intervenir avec Quartier Beau-Rivage inc. soit acceptée par la Ville :

- d'acquérir à titre gratuit le lot 6 192 576 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter l'ouverture de rue sur ce lot, conditionnellement à son acquisition;
 - d'acquérir à titre gratuit le lot 6 192 532 de ce cadastre, à des fins de parc, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
 - d'acquérir à titre gratuit le lot 6 192 538 de ce cadastre, à des fins de sentier piétonnier, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc., d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, et de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à son acquisition;
 - d'acquérir à titre gratuit une servitude temporaire pour un cercle de virage sur les lots 4 090 290, 2 848 128, 2 848 129 et 2 848 132 de ce cadastre, en faveur du lot 6 192 576 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc. et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
 - d'acquérir à titre gratuit une servitude d'égout sanitaire sur les lots 6 192 539 et 6 192 577 de ce cadastre, en faveur du lot 6 192 576 de ce cadastre, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par Quartier Beau-Rivage inc., et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.
-

CE-2018-10-23

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 57.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
